

Bruxelles, 12 avril 2017

## Une politique raisonnable en matière de changement climatique ne peut ignorer l'énergie nucléaire

Position approuvée par le Comité exécutif de la Belgian Nuclear Society

La communauté internationale des scientifiques du climat s'accorde largement pour affirmer que l'homme a une influence néfaste sur le climat (GIEC RE5). Même si la compréhension de la physique du climat doit encore progresser pour réduire les incertitudes des prévisions des variations de température à long terme, la Belgian Nuclear Society (BNS) considère que les risques liés au climat justifient amplement des politiques énergétiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), telles que requises dans l'Accord de Paris de décembre 2015 (COP21). En outre, la grande majorité des études de référence et des prévisions des besoins énergétiques compatibles avec la limite d'augmentation de la température mondiale de 2°C soulignent le rôle important de l'énergie nucléaire dans le futur mix énergétique.

La BNS est convaincue que le respect de cet Accord repose sur une politique énergétique où les technologies sans GES – renouvelable et nucléaire – sont promues sur un pied d'égalité, selon les mêmes critères. Cette politique devra être menée durant la transition énergétique des productions fossiles vers les non-fossiles, avec des implications à long terme.

Depuis ses débuts dans les années 70, le nucléaire en Belgique fournit plus de la moitié de l'électricité à des prix compétitifs. L'énergie électrique de base produite en toute sécurité sur deux sites nucléaires (Doel et Tihange) alimente les ménages et les entreprises belges par les réseaux de transmission et de distribution existants. Son prix inclut tous les coûts liés au plan de déclassement des sites et à l'élimination des déchets, procédés techniquement bien établis. Enfin, l'énergie nucléaire génère des emplois stables et qualifiés.

Le gouvernement fédéral belge et les gouvernements régionaux améliorent continuellement leurs politiques de diminution des GES pour se conformer aux objectifs européens. Toutefois, celles-ci n'incluent aucune référence à l'énergie nucléaire, pour laquelle une sortie progressive jusqu'en 2025 est prévue en vertu d'une décision du Parlement belge datant de 2003. Le remplacement de près de la moitié du parc de production d'électricité d'ici huit ans requiert une analyse coût-bénéfice complète sur le plan économique et environnemental.

Le Parlement suédois a récemment reconnu le rôle de l'énergie nucléaire pour atteindre un objectif de 100 % de production renouvelable, en abolissant une taxe nucléaire et en autorisant la construction de pas moins de 10 nouvelles centrales nucléaires sur des sites existants, ce qui implique d'importants investissements. Par ailleurs, la sortie du nucléaire à relativement court terme peut avoir des conséquences négatives sur les émissions de GES, comme le démontre clairement l'« Energiewende » allemand. Ces conséquences résultent de l'utilisation d'une réserve de production d'électricité lors d'absence de vent ou de soleil. Comme cette réserve de production est constituée de centrales au charbon plus économiques que les centrales au gaz, paradoxalement, le choix des sources d'énergie renouvelables peut déboucher sur les résultats opposés et occasionner une hausse significative des émissions de GES. La Belgique veut-elle cautionner ce paradoxe ?

En outre, la nécessité d'installer significativement plus de capacité en renouvelables tout en maintenant en parallèle une réserve de centrales fossiles et les investissements massifs dans les réseaux de transport et de distribution implique des coûts systémiques considérables.

Actuellement, le faible coût de l'énergie, lié à l'accroissement des réserves fossiles connues, aux nouvelles sources de carburant ou à la baisse de la demande rend de plus en plus difficile de justifier des investissements en Belgique dans de nouvelles capacités de production bas-carbone tels que les renouvelables ou le nucléaire.

Cet obstacle à l'investissement est un argument solide contre la sortie du nucléaire et soutient l'extension de la durée de vie des centrales nucléaires au-delà de 40 ans, comme c'est accepté aujourd'hui aux États-Unis et dans d'autres pays.

Les deux sites nucléaires produisent environ 6 000 mégawatts électriques sur une surface d'à peine 1,5 km<sup>2</sup>. Ainsi le développement de la production nucléaire est possible sans un impact environnemental excessif par l'utilisation des terres et sur la faune.

En conclusion, la Belgian Nuclear Society soutient une politique de réexamen de la sortie du nucléaire selon un nouveau calendrier, s'étendant probablement jusqu'à la fin du 21<sup>e</sup> siècle avec de nouvelles constructions. Les centrales nucléaires sont de fait un atout belge pour se conformer à la réduction des émissions requise par l'Accord de Paris. L'ignorer mettrait en péril la transition vers les énergies non fossiles en Belgique.